

Montréal 

**Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le
développement durable et les grands parcs**

***Examen public
de la nouvelle stratégie de l'eau***

Rapport et recommandations

**Rapport déposé au conseil municipal
du 19 décembre 2011
et au conseil d'agglomération
du 22 décembre 2011**

Direction générale

Direction du greffe

Division des élections et du soutien aux commissions
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

PRÉSIDENT

M. Richard Bélanger
Arrondissement de L'Île
Bizard—Ste-Geneviève

VICE-PRÉSIDENTES

Mme Chantal Rouleau
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies—Pointe-aux-Trembles

Mme Maria Tutino
Ville de Baie-d'Urfé

MEMBRES

Mme Suzanne Décarie
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies—Pointe-aux-Trembles

**Mme Michelle Di Genova
Zammit**
Arrondissement d'Anjou

Mme Josée Duplessis
Arrondissement du Plateau
Mont-Royal

Mme Ginette Marotte
Arrondissement de Verdun

M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-
Léonard

M. David Pollock
Ville de Beaconsfield

M. Giovanni Rapana
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies—Pointe-aux-Trembles

Mme Chantal Rossi
Arrondissement de Montréal-
Nord

Montréal, le 19 décembre 2011

*Monsieur Harout Chitilian
Président du conseil municipal
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6*

Monsieur le président,

*Conformément au Règlement sur les commissions permanentes
du conseil municipal (06-009), nous avons l'honneur de
déposer, au nom de la Commission permanente sur l'eau,
l'environnement, le développement durable et les grands
parcs, le rapport de l'examen public portant sur la nouvelle
stratégie de l'eau à Montréal.*

*Nous vous prions d'agréer, Monsieur le président,
l'expression de nos sentiments les meilleurs.*

(original signé)

*Richard Bélanger
Président*

(original signé)

*Christiane Bolduc
Secrétaire recherchiste*

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----|
| INTRODUCTION | 4 |
| LE PROCESSUS D'ÉTUDE | 5 |
| LA NOUVELLE STRATÉGIE DE L'EAU | 6 |
| COMMENTAIRES ET MÉMOIRES DES CITOYENS ET ORGANISMES..... | 9 |
| CONCLUSION | 13 |
| LES RECOMMANDATIONS..... | 13 |
| ANNEXE 1 - Liste des intervenants | 17 |
| ANNEXE 2 - Rapport minoritaire des membres de l'Opposition officielle | 18 |
| ANNEXE 3 - Rapport minoritaire de la 2 ^e Opposition..... | 22 |
| ANNEXE 4 - Rapport minoritaire des commissaires des villes liées | 27 |

INTRODUCTION

La Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs a étudié la nouvelle stratégie de l'eau suite au dépôt du Rapport du Comité de suivi du projet d'optimisation du réseau d'eau potable. Cet examen public s'est réalisé en deux temps : une première séance publique d'information, tenue le 26 octobre 2011, a permis de présenter les enjeux, les orientations et les objectifs du nouveau plan de l'eau. Une assemblée publique de consultation a par la suite été réalisée le 17 novembre 2011 afin de recevoir les commentaires et les mémoires des personnes et des organismes interpellés par le sujet.

Après avoir entendu et analysé les propositions reçues, la commission s'est réunie en séances de travail pour préparer ses recommandations qu'elle a adoptées lors de l'assemblée publique du premier décembre 2011. Des personnes-ressources du Service de l'eau et du Service des finances ont été présentes tout au long de ce processus d'examen public pour fournir le soutien et l'expertise nécessaires.

Au cours de la première assemblée publique d'information, le président de la commission, M. Richard Bélanger, a défini les objectifs de la consultation et a introduit le sujet à l'étude. M. Richard Deschamps membre du comité exécutif responsable, entre autres, du dossier des infrastructures, a situé le contexte du sujet à l'étude, notamment la mise sur pied d'un comité de suivi du projet d'optimisation du réseau d'eau potable suite aux recommandations du vérificateur général. Il a rappelé l'importance du dossier de l'eau pour l'Administration municipale et souligné que le rapport présente tous les éléments d'un programme de gestion durable et responsable de l'eau pour les dix prochaines années. M. Réjean A. Lévesque, ing., directeur du Service de l'eau, a, quant à lui, fait état de la situation actuelle des réseaux d'eau potable et d'eaux usées et présenté une stratégie de l'eau qui permettra à Montréal de maintenir des infrastructures de qualité et une alimentation en eau potable stable et respectueuse de l'environnement.

Conformément à la réglementation sur les commissions permanentes du conseil municipal et du conseil d'agglomération, le présent document peut être consulté sur la page Internet des commissions à l'adresse www.ville.montreal.qc.ca/commissions de même qu'à la Division des élections et du soutien aux commissions de la Direction du greffe, bureau R-134 de l'hôtel de ville. Les documents d'information et les mémoires présentés dans le cadre de cette étude sont également disponibles sur le site internet de la commission.

LE PROCESSUS D'ÉTUDE

Des avis publics précisant l'horaire et les modalités de participation ont paru 14 jours avant la tenue de la première assemblée publique, dans deux quotidiens montréalais, un francophone et un anglophone. Les assemblées ont également été annoncées au moyen d'un affichage dans les bureaux Accès Montréal, les bureaux d'arrondissement et hôtels de ville de l'agglomération et sur le portail de la Ville. De plus, une invitation a été expédiée, par courrier régulier et courrier électronique, à plusieurs centaines de citoyens, de représentants du milieu environnemental, scientifique et universitaire et d'organismes susceptibles d'être intéressés par le sujet. Enfin, un communiqué a été transmis à tous les médias nationaux et locaux.

Quatre séances de travail ont été nécessaires pour présenter la nouvelle stratégie de l'eau, discuter de ses problématiques et préparer les recommandations. La première séance de travail s'est déroulée le 6 octobre 2011. Elle a été consacrée à la présentation détaillée de la nouvelle stratégie de l'eau par les responsables du Service de l'eau et aux demandes d'éclaircissements de la part des membres de la commission.

Trois autres séances de travail, tenues le 20 octobre et les 23 et 29 novembre 2011 ont été réservées aux discussions entre les membres de la commission, à l'analyse des mémoires présentés ainsi qu'à l'élaboration des recommandations. Au cours de ces séances de travail, les commissaires ont pu compter sur l'expertise de M. Réjean A. Lévesque, ing., directeur du Service de l'eau, de Mme Chantal Morissette, nouvelle directrice du Service ainsi que de M. Richard Fontaine, directeur, Station d'épuration des eaux usées, M. Michel Mérette, directeur, Direction de l'eau potable, M. Régent Lemarbre, chef de division, Optimisation du système de distribution de l'eau potable et M. Gilbert Tougas, chef de division, Gestion durable de l'eau. M. Jean-François Leclaire, du Service des finances, a également été consulté par les membres de la commission pour compléter leur compréhension de certains aspects financiers du dossier.

Près de 60 personnes se sont présentées à l'une ou l'autre des trois assemblées publiques qui comportaient une période de questions et de commentaires réservée aux citoyens. La commission a entendu 14 personnes qui ont pris la parole pour exprimer leurs opinions ou émettre des commentaires. Au total, 7 mémoires ont été présentés à la commission dont deux sans présentation orale. Tous les mémoires ont été versés sur le site des commissions au lendemain de leur présentation. Ces mémoires peuvent être consultés à l'adresse suivante www.ville.montreal.qc.ca/commissions.

La commission tient à remercier pour leur soutien et leur expertise, l'ensemble des gestionnaires du Service de l'eau ainsi que les personnes-ressources de leur bureau des communications, M. Richard P. Côté, Mme Lyne Marier et Mme Sophie Voyer.

LA NOUVELLE STRATÉGIE DE L'EAU

Lors de la première assemblée publique d'information, tenue le 26 octobre 2011, M. Réjean A. Lévesque amorce la présentation du dossier en précisant que le rapport déposé fait suite à l'annulation du contrat de GENeau et au mandat qu'il a reçu de la Direction générale, en janvier 2010, pour analyser la problématique du réseau de distribution de l'eau potable à Montréal afin d'identifier les priorités d'action à entreprendre dans les prochaines années pour mieux gérer les actifs et résoudre les problèmes s'y rattachant.

Les quatre recommandations du comité de suivi du projet d'optimisation du réseau d'eau potable

M. Lévesque a indiqué que les membres de la commission auront à se prononcer principalement sur les quatre recommandations du comité de suivi du projet d'optimisation du réseau d'eau potable, à savoir :

- sur la question des compteurs d'eau dans les ICI (volet 1), le comité considère qu'il s'agit d'une opération stratégiquement souhaitable, mais qu'il faudra cibler d'abord les plus grands consommateurs;
- sur la question de l'optimisation des réseaux (volet 2), le comité considère qu'il s'agit également d'une opération souhaitable, mais que l'implantation des instruments de mesure devrait se faire dans une perspective moins ambitieuse;
- le comité suggère que ces deux opérations se situent dans la perspective d'une stratégie globale de l'eau, dotée d'un plan d'action pour les 10 prochaines années;
- enfin, le comité recommande d'entériner un plan de financement sur 10 ans qui aboutira à l'autofinancement grâce à une augmentation continue et constante des revenus de l'eau.

Un constat technique bien documenté

M. Lévesque a mentionné que la nouvelle stratégie montréalaise de l'eau a été élaborée sur la base d'un constat technique bien documenté, qui révèle les faits suivants:

- un déficit d'entretien des actifs: le tiers des conduites ont atteint leur durée de vie utile et l'autre tiers l'atteindra d'ici 2020;
- la production d'eau potable à Montréal demeure deux fois plus élevée que dans la moyenne des grandes villes nord-américaines : il existe environ 40 % de fuites et de gaspillage d'eau potable ;
- Montréal subit 29 bris de conduites aux 100 km, soit plus du double des municipalités comparables ;
- Les investissements des récentes années dans l'entretien, bien qu'importants (131 M\$ annuellement en moyenne) sont inférieurs au seuil nécessaire (200 M\$) donc accentuent le déficit d'entretien plutôt que de le réduire; par conséquent, il s'est ajouté au déficit de 1,5 G\$ défini en 2003 par SNC-Lavalin une nouvelle couche d'environ

500 M\$, ce qui porte le nouveau déficit cumulatif d'entretien à près de 2 milliards \$ (1,9 G\$).

Un plan d'action et six projets majeurs

M. Lévesque a précisé qu'à la lumière de ce constat, une nouvelle stratégie de l'eau a été élaborée d'où découle un plan d'action incluant 160 programmes ou activités. Six projets majeurs sont identifiés.

La détection et la correction des fuites

Ce projet d'optimisation du réseau nécessite la mise en place d'un programme de détection systématique des bris et des fuites dans les conduites primaires et secondaires et l'accroissement des investissements pour la remise à neuf des conduites d'eau. Il est prévu de consacrer plus de 30 M\$ aux activités de détection des fuites d'ici 2020 et d'investir 100 M\$ pour mesurer la distribution de l'eau (SSB) et implanter un système de contrôle de la pression (SRP) dans les secteurs à risque. À titre comparatif, le projet initial prévoyait installer des instruments de mesure sur 100% du territoire alors que la nouvelle stratégie de l'eau en couvrira 55% pour un investissement total de 100 M\$ sur 25 ans, comparativement à 275 M\$ pour le projet initial.

Le rattrapage du déficit d'entretien

La valeur des actifs du Service de l'eau s'élève à près de 40 G\$, dont 24 G\$ pour les conduites secondaires. Un investissement annuel moyen et récurrent de 460 M\$ sera requis pendant les dix prochaines années, soit 400 M\$ dictés par les règles de l'art (40 G\$ * 1%) plus 60 M\$ pour tenir compte du déficit d'entretien à rattraper.

L'installation de compteurs dans les ICI

Sur les 26 500 immeubles industriels, commerciaux et institutionnels (ICI) que compte l'Île de Montréal, seulement 7 000 sont pourvus d'un compteur d'eau. Il est prévu d'installer, au total, 16 200 compteurs plutôt que 30 500 dans le projet initial, de cibler les plus grands consommateurs et de confier aux professionnels de la Ville l'installation et l'entretien des compteurs pour un investissement de 55 M\$ sur 15 ans, comparativement aux 195 M\$ prévus dans le projet initial.

Cette nouvelle formule d'optimisation du réseau et d'installation de compteurs permet de réduire le budget total d'environ 470 M\$ à 155 M\$.

M. Lévesque rappelle que l'installation des instruments de mesure de la distribution et de la régulation de la pression de l'eau, couplée à la mise en place de compteurs d'eau constituent des outils nécessaires pour atteindre les objectifs de la stratégie québécoise d'économie d'eau potable, qui correspondent à une diminution du taux de fuites de l'ordre de 20 %.

L'application de la stratégie de bouclage des réseaux de distribution

Ce projet prévoit le bouclage de conduites primaires névralgiques pour que l'alimentation des secteurs desservis par ces conduites puisse être assurée par d'autres conduites. La remise en opération d'un réservoir existant permettra d'améliorer l'alimentation normale du secteur centre-est de Montréal. Un montant de 200 M\$ est consacré à ce projet

L'implantation de la désinfection des eaux usées par l'ozone

Le projet de désinfection des eaux usées avait fait l'objet d'une consultation publique par la

commission sur l'environnement en 2008. Celle-ci avait entériné le choix de la technologie de désinfection à l'ozone. Ce projet a obtenu l'appui financier des gouvernements du Canada et du Québec par le biais de subventions de l'ordre de 85% sur 150 M\$ et il comprend la conception, la construction et la mise en service d'une unité de désinfection à l'ozone et d'un système d'approvisionnement. Le système, qui sera complété en 2015, permettra d'améliorer la qualité de l'effluent par l'élimination des bactéries, virus et produits pharmaceutiques.

La gestion des eaux pluviales et la mise en place d'un plan directeur des bassins de drainage

Ce dernier projet prévoit la construction de quatre nouveaux bassins de rétention d'ici 2015 en vue de diminuer les volumes d'eaux usées lors de fortes pluies et éviter le débordement vers les cours d'eau et diminuer les risques de refoulement d'égout.

Le plan de financement

M. Lévesque poursuit sa présentation en abordant la question du plan de financement proposé pour assurer la réalisation des projets majeurs identifiés. Le plan de financement 2011-2020 prévoit un budget d'investissement de 4,6 G\$ sur 10 ans, un budget de fonctionnement de 3,9 G\$ sur 10 ans, une augmentation annuelle de 9% des revenus autonomes du Fonds de l'eau (soit 1,2% de la taxe générale), l'obtention d'une contribution gouvernementale de 836 M\$ supplémentaires le tout, en vue d'atteindre l'autofinancement en 2020.

COMMENTAIRES ET MÉMOIRES DES CITOYENS ET ORGANISMES

La commission a recensé la participation de près de 60 personnes, tant citoyens que représentants des milieux environnemental, scientifique et d'autres sphères d'activités, aux trois séances publiques tenues sur le dossier de la nouvelle stratégie de l'eau.

Certains de ces participants ont fait état de leurs commentaires sur la nouvelle stratégie de l'eau et présenté des propositions et recommandations dont la commission a pris connaissance. Ces propositions ont été analysées en séances de travail.

La liste des personnes et des organismes qui ont présenté et déposé des mémoires ou fait des commentaires de même que celles qui sont intervenues lors de la séance d'information figure à l'annexe 1 du présent document.

Cette annexe présente également la liste des personnes-ressources de la Ville de Montréal et du Service des finances qui ont appuyé les travaux de la commission en lui fournissant les avis techniques et l'expertise nécessaire à l'analyse de certaines propositions.

L'analyse de la commission

L'étude des mémoires et des commentaires des participants de même que les discussions qui ont eu cours entre les commissaires en séances de travail, ont permis de dégager quelques idées maîtresses. Les questions touchant notamment la stratégie montréalaise de l'eau et la mise en œuvre du plan d'action proposé pour les dix prochaines années, la clarification de la compétence de laquelle relève la gestion des compteurs d'eau et le financement de ceux-ci par les entreprises elles-mêmes ainsi que l'objectif de l'autofinancement des services d'eau potable et d'eaux usées ont été au cœur des discussions en séances de travail.

Les commissaires ont aussi pu constater, à la lumière des commentaires entendus et des représentations faites par les organismes participants, que le rapport du Comité de suivi du projet d'optimisation du réseau d'eau potable a été salué par la majorité comme un document rigoureux, faisant état de façon claire, précise et bien documentée de la situation de la gestion de l'eau à Montréal.

Les membres de la commission ont prêté une attention particulière aux quatre grandes recommandations de ce rapport ainsi qu'aux éléments qui permettraient d'améliorer le réseau sans exposer le citoyen à des charges fiscales excessives, sans mettre à risque les actifs de l'eau, ni les subventions dont la Ville est tributaire. Les commissaires ont concentré leur analyse sur des aspects précis du dossier de l'eau et ont choisi de circonscrire leurs recommandations à l'intérieur de quatre grands axes. Ainsi, les recommandations de la commission concernent la stratégie montréalaise de l'eau et le plan d'action sur 10 ans qui vise la protection et le maintien des actifs de l'eau ; le programme des compteurs d'eau dans les industries, commerces et institutions (ICI) ; le programme d'optimisation du réseau et, enfin, le plan de financement proposé.

Une vision partagée par la majorité des intervenants

Dans l'ensemble, le rapport du Comité de suivi du projet d'optimisation du réseau d'eau potable a été bien accueilli. Plusieurs organismes, dont le Conseil régional de l'environnement de Montréal, ont « appuyé la proposition du Rapport d'une vision globale sur 10 ans dans une perspective de doter Montréal d'un réseau performant et donc en bon état ». L'Ordre des ingénieurs du Québec juge « la démarche du comité de suivi crédible et responsable car elle s'appuie sur les meilleures pratiques reconnues et met de l'avant des principes de gestion responsables que l'Ordre prône depuis plusieurs années ». La Coalition *Eau Secours !* précise dans son mémoire qu'elle a accueilli favorablement « un plan stratégique sur dix ans avec des objectifs précis et du financement public adéquat ». Pour l'École Polytechnique de Montréal, « il était devenu rapidement évident qu'une stratégie de l'eau devait être adoptée pour que des interventions soient priorisées et coordonnées ». L'institution a mentionné dans son mémoire que « l'adoption d'un plan intégré à long terme représentait une démarche indispensable pour redresser la situation et assurer la pérennité des services urbains d'eau à Montréal ».

Fort de ces constats, et reconnaissant la rigueur et la qualité du Rapport du comité de suivi, la commission était d'avis de donner son aval à la stratégie montréalaise et au plan d'action sur dix ans tel que décrit dans le rapport.

La Coalition *Eau Secours !* a suggéré d'inclure dans le plan stratégique des programmes concrets d'économie d'eau potable et les moyens financiers de les réaliser. Dans son mémoire, la Coalition a fait la nomenclature de ces mesures et mentionné notamment le remplacement des toilettes de 18 à 24 litres par des toilettes de 3 à 6 litres lors des nouvelles constructions ou des rénovations ainsi que l'introduction de mesures incitatives financières et des obligations réglementaires dans le cas de nouvelles constructions. Les membres de la commission ont été sensibles aux propositions de la Coalition et ils ont choisi d'en faire une recommandation de la commission.

Le Conseil régional de l'environnement de Montréal a soulevé l'importance de faire place dans la stratégie à la mise en œuvre d'alternatives liées à une gestion différenciée des eaux pluviales et à la mise en place d'outils réglementaires et de campagnes de communication. Les activités liées aux programmes de réduction de la consommation et à la gestion des eaux pluviales ont également été évoquées par l'Ordre des ingénieurs du Québec qui précise que celles-ci doivent s'inscrire dans une démarche intégrée de développement durable.

Les commissaires ont convenu de l'importance de ces mesures et les ont intégrées dans leurs recommandations.

Le programme des compteurs d'eau dans les industries, commerces et institutions (ICI)

Plusieurs organismes qui ont présenté des mémoires ont salué et soutenu la mise en place des compteurs d'eau dans les ICI. C'est le cas du Conseil régional de l'environnement de Montréal et de la Coalition Eau Secours ! Ce dernier organisme voit d'ailleurs d'un bon œil la réduction du coût du programme proposé par rapport au projet initial (55 M\$ par rapport à 195 M\$) et le contrôle public des données recueillies grâce aux compteurs d'eau. De son côté, l'Association des maires de banlieue (AMB) a soulevé plusieurs questions dans son mémoire à l'égard notamment de la compétence et des responsabilités techniques et administratives liées aux compteurs d'eau, certaines villes liées ayant déjà muni tous leurs ICI de compteurs d'eau, aux frais de ces commerces, industries et institutions.

Cette question a suscité beaucoup de discussions en séances de travail parmi les membres de la commission. Les représentants des villes liées ont fait valoir que l'installation et l'entretien des compteurs d'eau devraient être une responsabilité locale et non d'agglomération et que les coûts liés aux compteurs devraient être imputés aux industries, commerces et institutions. Ces points de vue ont rallié l'ensemble des membres de la commission qui les ont intégrés à leurs recommandations.

Les membres de la commission ont également jugé nécessaire de poursuivre le programme d'installation des compteurs d'eau dans les ICI selon la chronologie d'installation basée sur les cotes de priorité définies dans le Rapport du comité de suivi. Ils ont recommandé d'accélérer l'installation des compteurs dans les ICI de manière à ce que l'ensemble de ces secteurs soit couvert dans un délai maximum de 5 ans.

La commission a convenu que les compteurs représentent un outil essentiel à l'établissement d'un bilan de l'eau qui est exigé en vertu de la nouvelle politique d'eau potable du gouvernement du Québec. Dans son mémoire, l'École polytechnique de Montréal reconnaît que l'installation de compteurs et d'équipements de mesure de distribution sur le réseau est indispensable à l'établissement d'un bilan, reconnu comme l'étape nécessaire à l'identification des priorités d'action. Mme Marianne Audette-Chapdeleine, qui est étudiante au doctorat en gestion des services publics d'eau à l'INRS Urbanisation, a noté l'importance accordée dans le Rapport à la gestion des données pour l'établissement d'un bilan de l'eau, un outil essentiel à la prise de bonnes décisions.

Lors de son intervention, Mme Audette-Chapdeleine a également souligné un élément important de la stratégie proposée qui vise la reconstruction de l'expertise de la Ville et la réappropriation par la Ville de son service d'eau. La Coalition *Eau Secours !* s'est réjouie que la mise en place des compteurs, leur entretien, leur réparation et le contrôle des données soient dorénavant faits par des employés municipaux, ce qui représentait une de leurs demandes. M. Michel Martin, un électrotechnicien qui travaille à l'Usine Des Bailleurs, a aussi témoigné dans ce sens, précisant que le Rapport présenté confirmait le maintien d'emploi. Enfin, M. André Cardinal a salué en séance publique le fait que le Service de l'eau maintenant à l'interne son expertise de l'eau et a recommandé d'accroître cette expertise en embauchant davantage de surveillants de travaux, d'architectes et d'ingénieurs.

Le programme d'optimisation du réseau (volet 2)

La nécessité de mettre en place le volet 2 de la nouvelle stratégie de l'eau, qui concerne le programme d'optimisation du réseau, a fait l'unanimité des membres de la commission. Tous ont convenu de l'avantage stratégique d'amorcer le programme d'optimisation du réseau qui prévoit l'implantation d'instruments de mesure et de régulation de pression selon un ordre de priorités dicté par l'état des conduites et par l'ensemble des besoins stratégiques de la gestion montréalaise de l'eau.

Ce volet est essentiel pour recueillir en temps réel des données qui permettront de déceler les fuites, d'orienter les investissements en conséquence, de réguler la pression de l'eau selon les besoins et les circonstances, ce qui entraînera une diminution des bris de conduites, une diminution des fuites et une diminution des réclamations, poursuites et dégâts d'eau.

Deux membres de la commission ont proposé que le Service de l'eau fasse annuellement un suivi à la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs relativement au déroulement des projets pilotes qui sont prévus à chaque étape

de l'implantation du programme d'optimisation, y compris les études coûts/bénéfices. Les commissaires ont favorablement accueilli cette recommandation.

Le plan de financement

La question du plan de financement a été soulevée à plusieurs reprises lors des assemblées publiques. Les commissaires ont d'ailleurs consacré plusieurs séances de travail à étudier cet aspect du dossier avec l'aide des personnes-ressources du Service de l'eau et de gestionnaires du Service des finances afin de bien comprendre les augmentations annuelles de 9% des revenus autonomes du Fonds de l'eau proposées dans le Rapport, qui équivalent à une augmentation de 1,2 % de la taxe générale.

Les organismes qui ont déposé des mémoires ont en majorité convenu de l'importance des besoins d'investissements requis pour maintenir les actifs et assurer la stabilité des infrastructures. C'est le cas du Conseil régional de l'environnement de Montréal et de la Coalition *Eau Secours !*. Pour l'École Polytechnique de Montréal, « il est clair qu'une augmentation des investissements est nettement justifiée et que l'établissement d'un cadre financier adéquat et à long terme est indispensable pour que la dégradation des infrastructures soit arrêtée, leur redressement amorcé et leur pérennité assurée ».

Pour l'Ordre des ingénieurs du Québec, « les services liés à l'eau (...) doivent bénéficier d'un financement à long terme, stable et suffisant. » L'Ordre recommande par ailleurs que l'Administration municipale obtienne un soutien financier et logistique du gouvernement du Québec en raison de l'importance stratégique de la gestion de l'eau à Montréal, une recommandation que la commission a repris à son compte.

Si tous les membres de la commission se sont entendus sur la nécessité d'un financement accru, à long terme, stable et suffisant, en vue d'établir à terme une situation d'autofinancement, certains ont hésité à imposer une hausse de taxe globale qui excéderait le taux d'inflation de 2,5 %. Dans son mémoire, le parti Projet Montréal suggère de maintenir le niveau d'investissement des dernières années, soit 200 M\$ pour la taxe d'eau et ce, d'ici à la fin des travaux de la Commission Charbonneau et il s'oppose à ce que la stratégie de l'eau soit invoquée pour justifier en 2012 toute hausse de taxe qui excéderait 2,5%. Les commissaires Chantal Rouleau et Suzanne Décarie abondent dans le même sens et suggèrent de consentir à l'augmentation de la taxe d'eau si, une fois incluse dans le taux de taxation globale, celui-ci ne dépasse pas 2,5 %. Les élus membres de la commission représentant les villes liées ont fait valoir le fardeau fiscal important qu'ils portent en vertu des quotes-parts et ils ont demandé que pour les années subséquentes à 2012, les augmentations annuelles continues des revenus autonomes de l'eau proposées dans le rapport, qui représentent une augmentation de 1,2 % de la charge fiscale globale, soient incluses dans les augmentations générales des quotes-parts de l'agglomération.

Les commissaires ont finalement convenu de proposer deux recommandations sur le plan de financement, l'une s'appliquant à l'année 2012 uniquement, et l'autre couvrant les années 2013 et subséquentes.

CONCLUSION

La commission est reconnaissante envers les personnes de tous horizons qui ont accepté son invitation à participer aux assemblées publiques sur la nouvelle stratégie de l'eau. La commission souligne qu'elle a mis à profit toutes les présentations et tous les commentaires qui lui ont été faits dans le cadre des séances de travail, des assemblées publiques, des périodes de questions, autant de la part des citoyens, des intervenants et des organismes issus du milieu environnemental ou universitaire que des personnes-ressources du Service de l'eau et du Service des finances.

Les recommandations qui suivent reflètent l'analyse de la commission et elles visent à soutenir la stratégie proposée, à appuyer la protection et le maintien des actifs de l'eau et à instaurer à terme une situation d'autofinancement des services de l'eau.

Mesdames Chantal Rouleau et Suzanne Décarie, respectivement vice-présidente et membre de la commission, ont inscrit leur dissidence à l'égard des recommandations R-12 et R13 et ont produit un rapport minoritaire, qui est joint au présent document (Annexe 2).

Madame Josée Duplessis, membre de la commission, a inscrit sa dissidence à l'égard des recommandations R-12 et R13 et a produit un rapport minoritaire qui est joint au rapport (Annexe 3).

Madame Maria Tutino, vice-présidente et M. David Pollock, membre de la commission, ont inscrit leur dissidence pour la recommandation R-13 et ils ont déposé un rapport minoritaire qui est joint au présent rapport (Annexe 4).

LES RECOMMANDATIONS

LA COMMISSION PERMANENTE SUR L'EAU, L'ENVIRONNEMENT, LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LES GRANDS PARCS

Reconnaît la haute qualité du Rapport du Comité de suivi du projet d'optimisation du réseau d'eau potable et elle salue le travail remarquable qui a été réalisé pour documenter, analyser et approfondir plusieurs aspects du dossier de l'eau.

La commission remercie vivement les citoyens, les représentants d'organismes du milieu environnemental, scientifique et universitaire ainsi que les partis politiques qui lui ont fait part de leurs commentaires, suggestions et recommandations, lors de l'assemblée publique d'information du 26 octobre 2011 et de l'assemblée publique de consultation tenue le 17 novembre 2011.

La commission peut témoigner de l'adhésion de la majorité des participants à la vision globale de la nouvelle stratégie de l'eau qui a été présentée.

La commission remercie également les répondants du Service de l'eau de la Ville de Montréal qui ont participé aux travaux de la commission, pour la qualité de leurs présentations et de leurs interventions, pour leur disponibilité exemplaire et pour la fidélité de leur présence lors des assemblées publiques et des séances de travail.

Au terme de ses travaux et après analyse des commentaires et des propositions reçues, la

commission fait les recommandations suivantes au conseil municipal et au conseil d'agglomération :

Considérant que la nouvelle stratégie de l'eau s'inscrit dans l'esprit du Grand chantier de l'eau lancé par la Ville en 2003 ;

Considérant que les recommandations issues du Rapport du Comité de suivi du projet d'optimisation du réseau d'eau potable procèdent d'un constat technique documenté et appuyé par des observations et des analyses menées sur le terrain par une équipe de spécialistes ;

Considérant que les objectifs stratégiques du plan de l'eau interpellent tant les services corporatifs que les arrondissements, la ville centre et les villes liées en regard de leurs compétences respectives pour la réalisation de la nouvelle stratégie de l'eau;

Considérant le cadre budgétaire de l'agglomération de Montréal et l'état des infrastructures du réseau d'aqueduc et d'égout;

La commission recommande :

R-1

D'appuyer la vision globale sur 10 ans de la stratégie montréalaise de l'eau ainsi que ses objectifs stratégiques tels que présentés dans le Rapport du comité de suivi du projet d'optimisation du réseau d'eau potable, qui permettront de doter Montréal d'un réseau performant ;

R-2

Que la stratégie montréalaise intègre des programmes concrets d'économie de l'eau potable et assure les moyens financiers de les réaliser ;

R-3

Que la stratégie montréalaise de l'eau, dans l'esprit d'une gestion durable de l'eau, implante un plan rigoureux de gestion des eaux pluviales et appuie cette démarche par la mise en place d'alternatives, de règlements et de campagnes de sensibilisation.

Compteurs d'eau dans les ICI

Considérant que la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable obligera les municipalités à réaliser un bilan de l'eau et à réduire de 20% le taux des fuites ;

Considérant que les compteurs d'eau représentent les meilleurs outils pour atteindre les objectifs dictés par la Stratégie québécoise d'économie de l'eau potable ;

Considérant que la ville centre et les villes liées ont, selon les cas, complètement ou partiellement équipé leurs industries, commerces et institutions (ICI) de compteurs d'eau, la commission recommande :

R-4

De poursuivre le programme d'installation de compteurs d'eau dans les ICI (volet 1) selon une chronologie d'installation basée sur les cotes de priorité définies dans le Rapport du comité de suivi ;

R-5

De définir le programme d'installation de compteurs d'eau comme un service local dont la responsabilité de gestion, tant au niveau de l'installation que de l'entretien, incombera à chaque ville de l'agglomération ;

R-6

Pour la Ville de Montréal, d'imputer la totalité des coûts liés aux compteurs d'eau aux secteurs industriel, commercial et institutionnel qui seront munis d'un compteur d'eau ;

R-7

D'inviter le Service de l'eau et les villes liées à procéder à l'installation des compteurs d'eau dans l'ensemble des ICI, dans un délai maximum de cinq ans ;

R-8

De demander à la ville centre et aux villes liées de partager les données recueillies grâce aux compteurs d'eau de manière à pouvoir établir un portrait global du bilan de l'eau;

R-9

De demander au gouvernement du Québec d'instaurer des règlements et des programmes en matière de construction et d'habitation, qui auraient pour effet d'entraîner des économies importantes de l'eau potable ;

Optimisation du réseau (volet 2)

R-10

D'amorcer le programme d'optimisation du réseau (volet 2) qui prévoit l'implantation d'instruments de mesure et de régulation de pression selon un ordre de priorités dicté par l'état des conduites et par l'ensemble des besoins stratégiques de la gestion montréalaise de l'eau ;

R-11

Que le Service de l'eau fasse rapport annuellement à la commission du déroulement des projets pilotes du volet d'optimisation des réseaux en incluant les études coûts/bénéfice. Que cette même commission puisse se prononcer et faire ses recommandations avant qu'un déploiement supplémentaire du volet d'optimisation des réseaux ne s'effectue.

Plan de financement

Considérant l'importance des besoins d'investissement requis pour maintenir les actifs et assurer la stabilité des infrastructures ;

Considérant les recommandations du Rapport du Comité de suivi du projet d'optimisation du réseau d'eau potable à l'effet d'augmenter les revenus autonomes du Fonds de l'eau de l'ordre de 1,2 % de la charge fiscale globale des contribuables ;

Considérant que le plan de financement proposé vise l'autofinancement en 2020 et qu'il est tributaire de subventions importantes du gouvernement provincial ;

Considérant la charge fiscale supplémentaire que représente pour les citoyens cette

augmentation de la taxe ;

R-12

D'adopter la stratégie du plan de financement proposé en y apportant l'ajustement suivant : pour l'année 2012, autoriser une augmentation des revenus du Fonds de l'eau équivalant à 0,5 % de la charge fiscale globale, pour un maximum de 3 %.

R-13

Pour les années subséquentes, d'appliquer le plan de financement prévu, c'est-à-dire prévoir des augmentations annuelles continues des revenus autonomes de l'eau de l'ordre de 1,2 % de la charge fiscale globale ainsi qu'une augmentation des subventions gouvernementales, le tout ayant comme objectif l'autofinancement intégral de la gestion montréalaise de l'eau en 2020.

R-14

Qu'en raison de l'importance stratégique de l'eau à Montréal et considérant qu'elle touche une partie importante de la population de la province, que l'Administration montréalaise obtienne, de la part du gouvernement du Québec, un soutien financier approprié lui permettant d'atteindre l'autofinancement de la gestion de l'eau.

Liens internet : le présent rapport peut être consulté à l'adresse :

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

ANNEXE 1

Responsable politique :

M. Richard Deschamps, membre du comité exécutif, responsable des infrastructures

Liste des personnes-ressources du Service de l'eau

M. Réjean A. Lévesque, ing., directeur, Service de l'eau
Mme Chantal Morissette, ing., directrice, Service de l'eau
M. Richard Fontaine, directeur, Station d'épuration des eaux usées
M. Michel Mérette, directeur, Eau potable
M. Régent Lemarbre, chef de division, Optimisation du système de distribution de l'eau potable
M. Gilbert Tougas, chef de division, Gestion durable de l'eau

Liste des personnes-ressources du Service des finances

M. Jean-François Leclair, directeur, Planification et expertise financière

Liste des intervenants à l'assemblée publique du 26 octobre 2011

M. Bruce Walker, STOP
Martine Châtelain, Coalition *Eau Secours !*
Mme Dida Berku, conseillère, Côte-Saint-Luc
M. Sylvain Ouellet, attaché politique, Projet Montréal

Mémoires et commentaires présentés à l'assemblée publique du 17 novembre 2011

Mme Coralie Deny, directrice générale, Conseil régional de l'environnement de Montréal
M. Richard Bergeron, chef, Projet Montréal
Monsieur André Cardinal, citoyen
Mme Maud Cohen, ing. présidente et Jean-Pierre Trudeau, ing., conseiller en recherche, Ordre des ingénieurs du Québec
Mme Martine Châtelain, présidente et Mme Maryse Pelletier, vice-présidente, Coalition *Eau Secours !*
Monsieur Bruce Walker, STOP
M. Michel Martin, Syndicat des cols bleus de Montréal
Mme Marianne Audette-Chapdeleine, doctorante, INRS-Urbanisation

Mémoires reçus sans présentation orale

Association des municipalités de banlieue (AMB)
Mme Michèle Prévost, Ph. D., École Polytechnique de Montréal

ANNEXE 2

Nouvelle stratégie montréalaise de l'eau

Rapport minoritaire Opposition officielle de la Ville de Montréal

L'accès à une eau potable de qualité et la sécurité du réseau d'approvisionnement doivent se retrouver en tête de liste des priorités de la Ville de Montréal. Ce sont là des responsabilités fondamentales, pour lesquelles des décisions importantes doivent être prises. Également, non seulement l'eau que nous acheminons aux foyers montréalais doit répondre aux standards de qualité les plus élevés, mais l'eau que nous rejetons ensuite dans nos cours d'eau doit elle aussi être traitée avec les plus grandes exigences environnementales. La qualité de notre eau potable est une richesse collective et doit le demeurer.

L'Opposition officielle tient à remercier le Comité de suivi du projet d'optimisation du réseau d'eau potable pour la grande qualité du rapport qu'il nous a présenté. Dans cet ordre d'idées, c'est donc avec beaucoup d'intérêt que nous avons entrepris les travaux d'étude du rapport du Comité de suivi à la Commission permanente de l'eau.

Le constat que fait le Comité de suivi est frappant. Nous avons maintenant la confirmation que les études précédentes sous-estimaient de moitié les besoins en investissements et qu'ils sont maintenant évalués à 400M\$ annuellement.

L'argumentaire pour justifier ces investissements est convaincant et solidement appuyé. Le Comité a bonifié, à l'aide de données concrètes, les études théoriques antérieures et ajouté les sommes allouées aux mises aux normes des usines de filtration et à la désinfection des eaux usées à l'ozone. Les bassins de rétention, primordiaux pour l'assainissement de nos cours d'eau, ont également été additionnés.

Suite à la présentation du rapport, l'Opposition officielle se montre en accord avec douze des quatorze recommandations de la commission, mais se dissocie des recommandations 12 et 13 pour les raisons qui seront élaborées plus loin.

Volets 1 et 2

En comparant la stratégie initiale des volets 1 et 2 avec la nouvelle stratégie proposée, le Comité démontre à quel point il aurait été catastrophique de continuer dans la direction initialement proposée par l'administration Tremblay. Par exemple, cette stratégie proposait l'installation de 30 500 compteurs d'eau alors que la nouvelle stratégie recommande l'installation de seulement 16 200 compteurs chez les plus grands consommateurs.

Nous croyons que le Comité a fait un excellent travail en réduisant considérablement les volets 1 et 2 et en suivant les recommandations du Vérificateur général. L'enveloppe budgétaire du volet 1, soit l'installation de compteurs d'eau, passe donc de 195 M\$ à 55 M\$. Ce montant de 55M\$ devrait normalement être réduit un coût nul puisque la Commission recommande que le total des coûts soit assumé par les Industries, Commerces et Institutions (ICI). L'enveloppe du volet 2 de son côté passe d'environ 300 M\$ à 100 M\$.

Nous sommes d'avis que le volet 1, soit la relance de l'installation des compteurs d'eau dans (ICI) est maintenant convenable et doit aller de l'avant. Nous sommes satisfaits de la recommandation soumise par la Commission afin que ce projet se fasse à coût nul pour la Ville de Montréal.

Nous avons vu la Ville de Québec par exemple, dire avoir appris des erreurs de Montréal pour rédiger sa stratégie d'installation de compteurs d'eau en faisant payer la facture totale à 100% par les ICI. En somme, nous croyons que les compteurs d'eau permettront de rétablir l'équité entre la facture de l'eau payée par les citoyens et celle payée par les entreprises.

Le Vérificateur général qualifiait le volet 2, soit l'optimisation des réseaux, de complexe et coûteux. Il proposait de réduire l'ampleur du projet et de procéder d'abord à des projets pilotes et de produire des études coûts/ bénéfiques avant de déployer l'ensemble du projet. Dans sa stratégie, le Comité de suivi tient compte de ces recommandations.

Lors des travaux de la Commission, nous tenions toutefois à nous assurer que toute l'information relative à ces projets pilotes soit transmise aux membres de la Commission de l'eau et que cette Commission puisse recommander ou déconseiller formellement de la poursuite ou de la fin du projet d'optimisation des réseaux selon les résultats. Il faut se rappeler que c'est l'optimisation des réseaux qui est en grande partie responsable de la dérive de l'entente avec GÉNIEau, la prudence est de mise. D'ailleurs, une réclamation de plus de 30M\$ du consortium envers Montréal est toujours en suspend pour ce dossier.

C'est pourquoi nous nous réjouissons que la Commission ait entériné notre point de vue et demande à ce que le Service de l'eau fasse rapport annuellement à la commission permanente sur l'eau du déroulement des projets pilotes du volet d'optimisation des réseaux en incluant les études coûts/bénéfice. Selon cette recommandation, la commission pourra se prononcer et faire ses recommandations avant qu'un déploiement supplémentaire du volet d'optimisation des réseaux ne soit autorisé.

Cadre financier

Compte tenu de la somme colossale qu'exigera la mise à niveau des infrastructures de l'eau en

cours des 10 prochaines années, il est primordial de faire preuve d'une efficacité budgétaire exemplaire. C'est pourquoi nous portons une attention particulière à un objectif qui occupe à peine un quart de la page 86 du rapport, mais qui, selon nous, est d'une importance capitale pour la réussite de la Stratégie de l'eau.

En effet, le Comité de suivi indique clairement qu'il est possible de réduire le coût des travaux de 15%. Pour ce faire, on propose, entre autres, de modifier certaines clauses des appels d'offres et de réviser les processus de gestion et de surveillance des travaux. Ces quelques lignes inscrites au rapport pourraient faire économiser aux Montréalais 690 M\$ sur 10 ans, soit 69 millions par année.

Rappelons que des fonctionnaires des finances, des affaires juridiques et de l'approvisionnement font partie, en plus des gens du Service de l'eau, du Comité de suivi qui a rédigé ce rapport. Cet objectif fait donc consensus auprès de l'administration et doit donc être considéré comme étant réalisable.

En fonction des répercussions budgétaires possibles, nous avons, en tant que gestionnaire de fonds publics, la responsabilité de nous assurer que cette possibilité soit concrétisée dans les plus brefs délais. C'est donc pour cette raison que nous avons fait la recommandation qui suit à la Commission.

Recommandation – Pour le premier trimestre 2012, exiger du Service de l'eau qu'un plan détaillé des moyens proposés pour économiser 15% du coût des travaux soit déposé devant la Commission des finances et attribuer les ressources nécessaires à la réalisation de ce plan. De plus, il est recommandé qu'un bilan annuel des efforts et des résultats soit présentés à cette même commission.

Malheureusement, cette recommandation n'a pas été retenue par la Commission, mais nous continuerons néanmoins d'insister auprès du Service de l'eau pour que les moyens d'atteindre cet objectif de 15% soient clairement identifiés et surtout, pour que les gestes qui permettront l'atteinte de cet objectif soient posés. L'exercice que ferait en ce sens le Service de l'eau permettrait à l'ensemble des services de la Ville de poser des gestes semblables et ainsi d'économiser dans leurs travaux d'infrastructures.

À la suite des révélations troublantes des derniers mois sur le milieu de la construction, notamment celles contenues dans le rapport Duchesneau, il est légitime de penser que le coût payé par la Ville de Montréal pour les infrastructures de l'eau n'est peut-être pas le résultat d'un marché libre et concurrentiel.

Pour lever les doutes quant aux prix possiblement gonflés, il faudra attendre le rapport de la Commission Charbonneau qui devrait mettre à jour les stratagèmes de collusion et de corruption et ainsi paver la voie à une meilleure gestion des 4,6 milliards de dollars à investir dans la Stratégie de l'eau au cours des dix prochaines années.

C'est donc par respect pour le contribuable que dans le contexte actuel, nous devons limiter l'augmentation du taux de taxation globale à 2,5%.

C'est en partie pour cette raison que nous avons fait la recommandation suivante à la Commission, qui n'a malheureusement pas été retenue, et que nous rejetons la recommandation 12 de la Commission.

Recommandation – Consentir à l'augmentation de la taxe d'eau telle que proposée par le comité de suivi (pour 2012) uniquement si, une fois inclus dans le taux de taxation globale, celui-ci ne dépasse pas le taux de 2,5%.

Nous avons également signifié notre dissidence envers la recommandation 13 de la Commission sensiblement pour les mêmes raisons qu'évoquées pour le rejet de la recommandation 12. Nous ne pouvons nous engager à augmenter le fardeau fiscal des Montréalais de 1,2% jusqu'en 2020 sans tenir compte du contexte global et sans garanties que nous payons le juste prix pour nos travaux.

Conclusion

Bien que nous ne soyons pas d'accord avec l'ensemble des recommandations de la Commission, nous apprécions grandement le travail qui y a été fait et qui nous a permis de bien saisir les enjeux énormes de la gestion de l'eau.

Des outils essentiels sont maintenant entre les mains des gestionnaires et des différents partis politiques pour bien orienter leurs choix et leur vision d'avenir.

ANNEXE 3

Rapport minoritaire de la commissaire Josée Duplessis, conseillère de l'arrondissement Le Plateau Mont-Royal

Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs dans le cadre de la nouvelle Stratégie de l'eau à Montréal

Préambule

D'entrée de jeu, nous tenons à souligner l'excellence de la qualité du travail du Service de l'eau résumant la nouvelle stratégie de l'eau.

Cependant, malgré l'expertise et le professionnalisme des membres du Service de l'eau, il faut cesser de voir l'eau comme une entité distincte de la Ville, car il n'en est rien.

Les efforts financiers demandés par la nouvelle stratégie de l'eau sont colossaux et auront des impacts importants, autant sur notre capacité à rester fiscalement compétitif, que sur notre capacité à emprunter et à investir dans nos autres priorités; transport en commun, réfection de la voirie, entretien des immeubles.

De plus, pour atteindre les objectifs de la Stratégie de l'eau à moindre coûts, il faut impérativement impliquer les autres services de la Ville de Montréal, dont le Service de l'environnement et du développement durable, afin de trouver les synergies possibles entre des projets en apparence distincts.

En tant qu'élus municipaux soucieux de la gestion optimale des deniers publics, il est important de maximiser les retombées de nos investissements à l'échelle de la Ville et non uniquement à l'échelle d'un service. C'est pourquoi nous devons évaluer systématiquement le ratio coût/bénéfice des mesures alternatives et les synergies possibles entre les différents services de la Ville afin de minimiser le fardeau fiscal des Montréalais.

Les recommandations proposées s'inspirent de cette logique.

Approche intégrée

Recommandation 1 *Chaque intervention sur un tronçon de rue doit être analysée à partir d'une vision holistique qui transcende les frontières administratives de la Ville de Montréal.*

Présentement, la reconstruction d'aqueduc et d'égout sur un tronçon de rue n'est souvent pas intégrée à une vision plus large des infrastructures de surface et des autres infrastructures

souterraines. L'ouverture d'une rue pour y changer les tuyaux constitue pourtant une opportunité unique pour refaçonner la rue à moindres coûts et réduire les impacts pour les citoyens en limitant le nombre d'interventions au fil des ans.

Par exemple, en parallèle aux travaux de réfection, on devrait systématiquement évaluer la pertinence d'effectuer les travaux suivants : (reconstruction/élargissement des bordures et des trottoirs; ajout/retrait du réseau de Gaz Métro; construction de mesures d'apaisement de la circulation, tel des saillies de trottoir; verdissage de la rue; enfouissement des fils d'électricité et de télécommunications; modification de l'éclairage public; ajout d'une piste cyclable; construction de petits bassins de rétention locaux et installation de réducteurs de débit dans les puits; utilisation de pavé poreux).

Il serait d'ailleurs important de trouver un juste équilibre dans le financement du fonds de l'eau et du fonds de la voirie, car la dégradation des surfaces de roulement augmente les vibrations et les infiltrations d'eau qui viennent réduire la durée des conduites souterraines. À contrario, la présence de fuites d'eau ou l'affaissement des égouts peut dégrader la surface de roulement en grugeant la rue par en dessous. La minimisation des coûts d'investissement et d'entretien à long terme devrait nous guider dans le ratio à trouver.

Priorisation du dossier de l'eau

Recommandation 2 *Sans remettre en question l'importance du dossier de l'eau, elle ne doit pas masquer la priorité absolue de la Ville de Montréal, soit la rétention des ménages à Montréal.*

Ces 9 dernières années, Montréal a essuyé une perte nette de 200 000 habitants au profit des banlieues qui l'entourent. Cet exode massif a des conséquences sociales, politiques et environnementales énormes.

De plus, cet exode engendre des conséquences économiques dramatiques pour les finances de la Ville de Montréal. Chaque année, les 10 000 ménages que Montréal perd au profit de ses banlieues la privent de 2,5 G\$ d'investissements immobiliers, soit 44 millions de revenus fonciers. Alors que nous devons investir massivement dans nos infrastructures municipales, (eau, routes, transport en commun, parcs, immeubles, etc.), Montréal ne peut se permettre de laisser partir ces familles.

En outre, Montréal devrait tirer pleinement profit des avantages compétitifs que lui procure son réseau d'aqueduc et d'égout afin de lui permettre de densifier son territoire à moindre coût par rapport aux autres municipalités de la CMM. En séance publique, Réjean Lévesque a évoqué que la capacité actuelle de l'aqueduc permettrait d'accueillir jusqu'à 1 million de personnes de plus sur l'île de Montréal. Plus spécifiquement, c'est essentiellement le territoire desservi par les usines Charles J. Des Bailleurs et Atwater, couvrant tout ce qui est à l'Est de l'axe de l'autoroute 13, qui offre cette capacité résiduelle (voir annexes 1 et 2). Ce sont donc tous les quartiers centraux qui pourraient bénéficier de cette densification, quartiers qui ont l'avantage de pouvoir être facilement desservis en transport en commun.

Pour arriver à desservir cette croissance démographique d'un million d'habitants, il suffirait de réduire la consommation d'eau par habitant de 25 %, ce qui peut relativement bien se faire par une combinaison de la réduction du nombre de fuites dans le réseau d'aqueduc et une augmentation de l'efficacité chez les consommateurs.

Nous produisons une eau potable d'excellente qualité et nous aurons une station d'épuration très performante quand son système d'ozonation sera fonctionnel. Nous avons donc des atouts précieux sur lesquels miser pour retenir et attirer les ménages et les industries, les commerces et les institutions (ICI) à Montréal.

Prudence dans les investissements

Recommandation 3 *Tant que la Commission Charbonneau n'aura pas remis son rapport, nous recommandons de ne pas accélérer le rythme d'investissements dans les infrastructures de l'eau et de faire preuve d'une extrême prudence dans l'octroi des grands contrats reliés à la stratégie de l'eau en resserrant les procédures d'examen des contrats à l'aide des mesures suivantes :*

- Évaluation de la probité des entrepreneurs et de leurs propriétaires par le Service de police de la Ville de Montréal;
- Utilisation systématique des systèmes de pondération et d'évaluation (système à deux enveloppes) pour les appels d'offres publics;
- Surveillance systématique des chantiers de construction par, en priorité, nos propres employés ou ceux d'une entreprise indépendante de l'entrepreneur.

Exemplarité des institutions publiques

Recommandation 4 *La Ville de Montréal doit donner l'exemple dans la réduction de sa consommation d'eau potable et du ruissellement sur ses terrains.*

Au niveau de l'eau potable, la Ville poursuit déjà plusieurs initiatives, avec comme pièce maîtresse la réduction des fuites sur son réseau d'aqueduc. Elle a également imposé la norme LEED pour la construction ou la rénovation majeure des bâtiments municipaux, l'installation de minuterie sur ses jeux d'eau et la réfection de piscines et d'étangs artificiels connus pour avoir d'importantes fuites d'eau.

Cependant, il n'existe toujours pas un bilan de la consommation d'eau faite par la Ville de Montréal, alors qu'un bilan corporatif des émissions de gaz à effet de serre a été établi dès 2005 pour chacun des arrondissements et des services centraux de la Ville de Montréal et qu'un audit énergétique fut réalisé pour chacun des bâtiments municipaux. En plus de cette absence chronique de données sur notre propre consommation d'eau potable, les préoccupations d'économies d'eau potable ne semblent ni être incorporées au niveau des opérations de voirie (lavage des rues, arrosage des plantes), ni au niveau des devis lors de nos appels d'offres (équipements à faible consommation d'eau, fournisseurs respectueux de l'eau dans la production de leur produit ou leur service).

Du côté de la réduction du ruissellement de nos terrains et de nos emprises publiques (ex : rues et ruelles), pratiquement tout reste à faire.

La Ville ne possède pas d'inventaire des sols imperméables sur son territoire, le domaine public est encore peu verdi et la rétention des eaux de ruissellement à la source (parcs, stationnements, toits verts, rues et ruelles) n'a fait l'objet que de quelques projets pilotes, sans plus.

La construction de bassins de rétention constitue une excellente solution pour minimiser les surverses et les refoulements d'égouts. Par contre, leur coût élevé ne permet pas d'envisager leur généralisation à l'échelle de l'île de Montréal. Il est donc essentiel de miser en parallèle sur des mesures alternatives de rétention des eaux de pluie, autant sur le domaine public que sur le domaine privé. De plus, certaines de ces mesures ont l'avantage de coûter moins cher et de générer des bénéfices pour les citoyens.

Par exemple, il pourrait en coûter moins cher au Service de l'eau de subventionner les arrondissements pour reconstruire leurs ruelles en pavé poreux que de payer l'augmentation de la capacité des égouts locaux.

Financement

Recommandation 5 *Approuver la nouvelle stratégie montréalaise de l'eau, à condition que la charge fiscale globale annuelle, incluant la taxe d'eau, soit inférieure ou égale à l'inflation.*

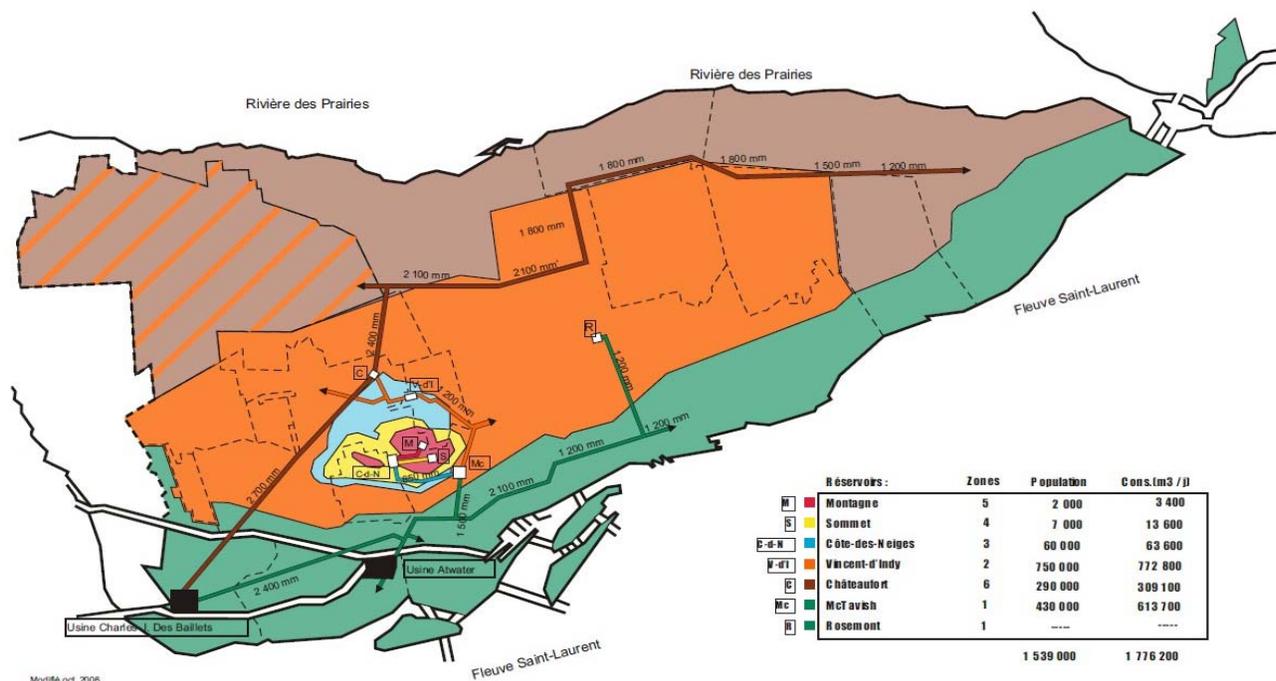
Cette recommandation explique le vote contre les R-12 et R-13 proposées par la majorité.

L'augmentation des valeurs foncières dans certains quartiers cause préjudice aux citoyens moins bien nantis. Un effet pervers se crée, l'exode des populations d'origine qui sont remplacées par des ménages plus fortunés; l'importance de préserver la mixité sociale ne peut pas être occultée même pour prioriser des investissements d'importance dans un dossier.

Des solutions pour freiner l'augmentation récurrente de l'impôt foncier des petits propriétaires doivent être rencontrées. En attendant, une extrême prudence doit être appliquée quant à l'augmentation effrénée des taxes foncières.

Annexes

Annexe 1 : Zones de distribution du territoire desservi par les usines Charles-J. Des Bailleurs et Atwater



Annexe 2 : Capacité résiduelle des usines de production d'eau potable

| Usine de production d'eau potable | Atwater/Des Bailleurs | Lachine | Dorval | Pointe-Claire | Pierrefonds* | Total |
|--|-----------------------|---------------|---------------|---------------|----------------|------------------|
| Débit max. journalier (m3/jour) | 2 275 000 | 80 000 | 47 000 | 123 000 | 127 500 | 2 652 500 |
| Capacité nominale (m3/jour) | 2 500 000 | 100 000 | 68 000 | 154 000 | 97 000 | 2 919 000 |
| Demande max vs capacité nominale (%) | 91% | 80% | 70% | 80% | 131% | 91% |
| Capacité nominale de l'agglomération (%) | 85,6% | 3,4% | 2,3% | 5,3% | 3,3% | 100% |
| Capacité résiduelle (m3/jour) | 225 000 | 20 000 | 21 000 | 31 000 | -30 500 | 266 500 |

Source : Ville de Montréal (2009). *Mesure de la consommation de l'eau et optimisation du réseau de distribution.*

* À noter que d'importants travaux d'agrandissement de l'usine de Pierrefonds sont actuellement en cours pour en doubler sa capacité.

ANNEXE 4

**Rapport minoritaire des commissaires
Maria Tutino, mairesse de Baie-D'Urfé et
David Pollock, maire de Beaconsfield**

**Commission permanente sur l'eau, l'environnement,
le développement durable et les grands parcs**

Les commentaires qui suivent expliquent notre dissidence à l'égard de la Recommandation 13. Nous aurions souhaité que le texte de cette recommandation soit libellé comme suit :

Considérant l'importance des besoins d'investissement requis pour maintenir les actifs et assurer la stabilité des infrastructures ;

Considérant que le Volet 2 devrait être reconnu comme une initiative de «haute priorité», à la fois dans le budget 2012 et dans les budgets à venir jusqu'à son achèvement ;

Considérant que, si le Volet 2 est une question prioritaire au cours de la prochaine décennie, une attention particulière devrait également être apportée au respect de la capacité des contribuables de l'agglomération à contribuer aux fonds requis pour le Volet 2 (à savoir 1,2 % par an).

Alors que Montréal a la capacité d'ajuster les budgets de l'agglomération pour l'année 2012 et les années à venir pour atteindre les objectifs du volet 2, sans augmenter le fardeau fiscal important qu'ils portent déjà;

Considérant que le plan de financement proposé vise l'autofinancement en 2020 et qu'il est tributaire de subventions importantes du gouvernement provincial et fédéral ;

R-13

Pour les années subséquentes, appliquer le plan de financement prévu, c'est-à-dire prévoir des augmentations annuelles continues des revenus autonomes de l'eau de l'ordre de 1,2% de la charge fiscale globale, avec cette contribution annuelle à être inclus aux augmentations générales des quotes-parts de l'agglomération, (lesquelles ne devraient pas excéder le taux d'inflation d'une année à l'autre), en ayant comme objectif l'autofinancement intégral de la gestion montréalaise de l'eau en 2020.